[illegible] Nul mieux que le nou[illegible] du Conseil ne paraît qualifié [illegible] rôle.

[illegible] ensemble, la composition du [illegible] plus satisfaisantes. M. [illegible] fait appel, pour le constituer, à [illegible] du parti républicain, [illegible] cabinet d'union et de réformes qui [illegible] l'opinion républicaine lui fera [illegible] crédit. »

[illegible] Aimond (M. Maxime Vuillaume) :

[illegible] Caillaux, qui semble d'ores et déjà [illegible] pour assurer la succession du cabi[illegible] M. Poincaré, qui a pu, [illegible] avec les républicains de tous les [illegible] Waldeck-Rousseau [illegible] rappelions hier — à fait de cette co[illegible] intérieur du gouvernement avec les républicains la premier article de son [illegible] M. Caillaux, qui a été le collaborateur du grand homme d'Etat disparu, a [illegible] bonne école, il réussira, lui aussi, l'u[illegible] A ce prix, la victoire lui est assurée [illegible]

Les journaux socialistes

De la Petite République (Indépendant) :

« Le rôle de M. Caillaux au sein du cabi[illegible] précédent et que tous les gens renaissantistes, ses interventions énergiques et fermes à la tribune de la Chambre [illegible] assez l'homme de gouvernement [illegible] qu'on voie arriver, avec une vive et [illegible] curiosité, l'heure où il pourra [illegible] toute sa mesure et assumer toutes [illegible] responsabilités. Nous serons pour notre [illegible] vivement déçus si M. Caillaux verse dans la démagogie et sacrifiait, par [illegible] des coups, par faiblesse ou par incompétence des réalités, aux violents d'ex[illegible] gauche. »

De l'Humanité (M. Jaurès) :

« Je ne veux pas devancer les événements. L'heure viendra assez tôt où nous aurons à [illegible] et à commenter les conséquences de la crise récente. Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est qu'il faut éviter à tout prix que ces difficultés et ces conflits compromettent la grande cause de la réforme électorale. La force des proportionnelistes est dans leur loyauté. Ils proclament qu'ils sont profondément divisés sur tous les problèmes qui mettent aux prises les partis et les classes. Ils ne dissimulent et n'atténuent aucune des antagonismes. Ils ne renoncent à aucune de ces controles.

Mais ils ne veulent pas que ces tuttes renaissent sur la question même de la réforme électorale. Ils sont décidés à la faire aboutir sans délai, par une action commune dont aucune résistance ne brisera l'élan, dont aucune intrigue ne rompra l'unité. »

Journaux progressistes

Du Temps :

« Sans que M. Caillaux ait parlé, le voici suspect aux yeux de M. Jaurès. Que le malveillant du Conseil se rassure, s'il est troublé par ces menaces peu agissantes : il récolte aujourd'hui ce qui l'attendait demain. L'hostilité socialiste est fatalement acquise au ministère qui voudra gouverner en obéissant au besoin d'ordre et d'autorité que le pays réclame. M. Caillaux, à n'en point douter, a ses convictions faites sur ce point. »

Du Journal des Débats :

« Le ministère de M. Caillaux ne se présente pas jusqu'à présent dans des conditions qui peuvent beaucoup plaire à l'opinion. On sera tenté de se dire que ce n'est pas encore avec cet amalgame de radicaux-socialistes, dont quelques-uns sont des sectaires, que M. Caillaux tirera quelque chose de grand. Mais peut-être M. Caillaux est-il de force à améliorer par sa présidence ses collaborateurs. Nous le souhaitons. Il faudra qu'il ait de la sagesse pour lui. Sa déclaration nous révèlera d'abord s'il en a pour en. »

Les journaux réactionnaires

De l'Eclair (M. Judet) :

« Dans la série des ministères innombrables qui se sont succédé depuis la fondation de la République, les nouvaux, trop nombreux, pour la discrétion des bons, et trop rares, pour faire éclater son épanouissement constitutionnel, le ministère en train de s'élaborer aujourd'hui n'est pas un anneau banal, faisant suite aux précédents et annonçant ceux qui suivront. C'est le terme absolu d'une série malheureuse. Si ce n'est pas une résurrection, un retour aux vérités oubliées, qui doivent triompher ou être perdues avec nous, c'est le désastre qui se consommera. n'est l'impuissance sans issue ! M. Caillaux et-il les épaules assez robustes, les mains assez solides pour relever une situation si périlleuse, pour tenter, dans un sauve, l'ébauche d'un sauvetage. Nous le souhaitons : mais nous ne l'espérons guère ! »

De la Libre Parole :

« C'est décidément à un replâtrage qu'on va procéder, les augures ayant signifié que le prochain cabinet devait continuer la politique du cabinet tombé sous les huées.

« Notre parlementarisme ménage de ces surprises : si le Chambre renverse un ministère, c'est pour affirmer sa volonté de voir perpétuer les mêmes errements.

« Tous les chefs de parti étant gênés aux entournures, c'est Caillaux qui va procéder au rapiéçage, quelque chef-lu aussi est un tonneau cloué dans sa boîtine avec son impédé sur le revenu dont personne ne veut assurément. »

⁂

Les interpellations sur le Haut commandement

M. Driant, député de Meurthe-et-Moselle, se propose d'adresser au Ministre de la Guerre, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de vous interpeller sur la solution que vous entendez apporter à la question qui est maintenant posée devant le pays — qui ne peut être différée — du haut commandement de nos forces militaires en temps de paix et en temps de guerre.

« Veuillez agréer, etc. »

⁂

La réforme électorale

M. Ferdinand Buisson, déposera aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle, une demande d'interpellation sur les résolutions du gouvernement en ce qui touche la réforme électorale.

Cette demande portera avec la signature de l'interpellateur, celles de tous les membres du groupe de la R. P.

D'autre part, M. Paul Meesier, député de l'Aube, a déposé une demande d'interpellation, sur l'attitude que le gouvernement compte prendre sur la question des délimitations.

Un amendement

MM. Dumesnil, Dariac, Ajam, Daniel Vincent et Franklin Bouillon, viennent de déposer l'amendement suivant au projet de loi sur la réforme électorale, rédigeant l'article premier comme suit :

« Les membres de la Chambre des Députés sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités ; l'élection ne comporte qu'en tour de scrutin. »

Ajoutons que cet amendement est signé de deux députés qui, lors de la discussion de l'article premier du projet avaient voté contre l'amendement Malavialle, MM. Franklin Bouillon et Daniel Vincent.

Chambre des Députés

Séance du mardi 27 Juin

La séance est ouverte à deux heures.

M. Henri Brisson préside.

Interpellation

Le Président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Pourquery de Boisserin sur certaines nominations récentes dans la magistrature.

Il ajoute qu'il ne peut réglementairement la recevoir en l'absence du gouvernement.

M. Pourquery de Boisserin. — Je me conforme d'autant mieux au règlement que j'ai le ferme espoir que le Conseil d'Etat annulera certaines nominations récentes.

Le septième douzième provisoire

Le Président annonce qu'il a reçu le projet de loi relatif à un septième douzième applicable au mois de juillet.

Le projet est renvoyé à la Commission du budget.

La séance est suspendue à deux heures un quart pour permettre à la commission de faire son rapport.

La séance est reprise à trois heures moins un quart.

M. Chéron, rapporteur général, donne lecture de son rapport. Il conclut à l'adoption du projet de loi, mais il y ajoute que la loi des retraites entrera en application le 3 juillet et prévoit les crédits nécessaires.

Il constate que réglementairement la commission du budget a le droit de faire cet ajouté au projet. Le traité de droit parlementaire de M. Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre, l'établit sans doute possible.

Le gouvernement étant démissionnaire, ne pouvait prendre l'initiative d'inscrire ces crédits.

Le rapport conclut à l'adoption d'un crédit de 4 162 900 francs pour le service de la loi et à l'insertion d'un article d'ainsi conçu : « Les dispositions de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes seront applicables à compter du 3 juillet 1911. » (Vifs applaudissements à gauche.)

Après quelques observations de MM. Jules Roche, du Raigonet, Jaurès, etc., les articles du projet sont adoptés à mains levées.

Par 426 voix contre 6, l'ensemble du projet est adopté.

M. Chéron donne lecture d'un rapport concluant à l'adoption du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 75.000 francs pour les frais du voyage du président de la République en Hollande.

Par 445 voix contre 73, le projet de loi est adopté.

La Chambre s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 3 heures 40.

SÉNAT

Séance du Mardi 27 Juin

La séance est ouverte à 3 heures 25, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Après dépôt par M. Waddington, de l'avis financier de la Commission des finances, sur deux projets de loi concernant l'augmentation du nombre des médecins militaires et la mise à la retraite d'office des officiers généraux, et après le vote de deux projets de loi d'intérêt local, la séance est suspendue.

Elle est reprise à 5 heures 10, et M. Dubost fait connaître qu'il a reçu du ministre des Finances :

1° Le projet de loi portant ouverture d'un septième douzième provisoire, pour l'exercice 1911 ;

2° Du ministre des Affaires étrangères un projet de crédits additionnels pour le voyage du Président de la République en Hollande.

Ces derniers crédits sont votés par 288 voix contre une.

La Commission, tout en faisant quelques réserves, accepte d'incorporer dans le projet de douzième provisoire les dispositions relatives à l'application de la loi sur les retraites.

Après échange d'observations entre MM. Dreyfus et Rios, tous les articles de la loi sont adoptés.

L'ensemble est adopté par 246 voix.

M. Rambourg dépose une proposition de loi tendant à supprimer les délimitations.

La séance, levée à 6 heures, est renvoyée à jeudi, 3 heures.

Le Crime du Vésinet

ARRESTATION DE JORIS A BRUXELLES

Après avoir annoncé hier la découverte du cadavre de M. Vermeersch, dans le jardin de sa propriété au Vésinet, nous avons rappelé comment, en l'absence du domestique Vercruyse, le sieur Joris et sa maîtresse Marie Leblock, étaient restés seuls avec le rentier et comment Vercruyse, à son retour et après avoir constaté qu'on l'avait sans raison appelé en Belgique, n'avait retrouvé et son maître ni les hôtes de celui-ci. Joris avait été interrogé par un juge d'instruction qui n'avait rien relevé de précis contre lui, d'autant qu'on présumait que M. Vermeersch était parti en voyage.

Mais après la découverte du corps, Joris a été arrêté à Bruxelles.

L'ARRESTATION

Vers la fin de l'après-midi de lundi, le Parquet de Versailles transmettait à celui de Bruxelles un mandat d'amener concernant l'assassin présumé de M. Vermeersch. A huit heures du soir, Joris sortait de chez lui lorsque le fonctionnaire de police, Espel, accompagné de deux agents, l'arrêta. Joris ignorait la découverte faite au Vésinet ; il parut très étonné de son arrestation. Il subit, dans les bureaux de la Sûreté, un interrogatoire d'identité, à la suite duquel il fut écroué.

Joris habitait une simple chambre, au deuxième étage, au 2 de la rue Berkam, chez M. Nahr, fleuriste ; cette chambre avait été louée pour lui par son oncle, fin octobre dernier. Avant cette date, le meurtrier demeurait à Bruxelles, dans un autre quartier, avec sa maîtresse, mais il se brouille avec elle et l'on a de sérieuses raisons de croire que c'est cette femme qui a mis la justice sur la piste définitive.

Il menait, rue Berkam, une vie modeste ; il était employé dans un garage d'automobiles ; il recevait peu d'amis et avait de bonnes relations avec la famille de son logeur. Ce matin, il déclara à M. Nahr qu'il quitterait son logement, mais, comme il avait payé son loyer d'avance, il demandait le remboursement de la différence, ce qui lui fut accordé.

Ce soir, pourtant, son logeur le vit revenir dans sa chambre, vers sept heures ; il en ressortit peu après. A ce moment, l'officier de police, M. Espel, se présentait chez M. Nahr, qui lui indiqua aussitôt Joris, qui sortait.

L'arrestation fut rapidement opérée.

Le Parquet de Bruxelles a fait une descente, 2, rue Berkam, au domicile de l'inculpé, et des scellés ont été apposés.

Tout semblait accuser le jeune Belge, mais une question se pose : le crime a été commis par deux personnes ; le sac qui a servi au transport du corps, jusqu'à la fosse, semble l'attester. Est-ce la maîtresse de Joris qui a été sa complice ou est-ce un autre individu dont on prononçait le nom, hier, au Vésinet ? Nous aurons fixés avant peu, sans doute, sur ce point.

Joris, qui est orphelin, ne pourra être extradé. Il sera jugé en Belgique, sur la procédure établie par le Parquet de Versailles.

DETAIL MACABRE

Et, pour terminer, donnons ce détail macabre :

Après avoir enterré leur victime, les assassins tassèrent la terre avec soin et y replantèrent les poireaux qui étaient plantés à cet endroit. Plus tard, au cours de l'enquête, le brigadier de police du Vésinet, qui avait la garde de la villa, récolta les poireaux et les mangea !

Depuis, sur la tombe ignorée du rentier belge, le jardinier Cordier avait planté des haricots.

UNE NOUVELLE ARRESTATION, UNE AUTRE A OPERER

Bruxelles, 27 juin.

Un mandat d'amener a été lancé contre le domestique Vercruysse et contre Marie Debosck.

Joseph Jooris arrêté sous l'inculpation d'assassinat du rentier Vermeersch, au Vésinet, a été conduit ce matin, au Palais de Justice, où le Juge d'instruction lui a fait subir un interrogatoire sommaire. Il a été mis au secret pour trois jours. On confirme l'arrestation à Lyede de Marie Debosck, l'ancienne maîtresse de Jooris.

Le mandat lancé contre Odile Vercruysse, domestique de M. Vermeersch n'a pu être encore exécuté.

L'inculpé était absent quand la police s'est présenté ce matin à son domicile à Deynze.

On croit qu'il s'est réfugié à Paris.

L'Enseignement professionnel

Une causerie de M. Dron à la Ligue de l'Enseignement

M. Dron, vice-président de la Chambre, député et maire de Tourcoing, a clôturé, lundi soir, par une brillante causerie, la série des conférences sur l'enseignement professionnel et l'apprentissage organisée par la Ligue de l'enseignement, à Paris.

L'assistance était nombreuse et M. Dubief, ancien ministre du commerce, présidait. Il a, avant de donner la parole au conférencier, fait un vif éloge de ce dernier qui compte parmi les législateurs les plus éminents du pays.

M. Dron a félicité la Ligue de l'enseignement d'avoir pris l'heureuse initiative d'organiser cette intéressante campagne en faveur de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage. Il a brièvement résumé les précédentes conférences et examiné, tour à tour, les avantages et les inconvénients des diverses solutions présentées par MM. Barbe, professeur à l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières ; Willemin, président du groupe des chambres syndicales du bâtiment, et Hambert, de l'Union des ouvriers terblaillers.

L'orateur a ensuite analysé les projets de loi de MM. Dubief, Astier, etc., et exposé les grandes lignes de son système « transactionnel », il préconise la création de comités « locaux », de comités « départementaux » susceptibles de régenter les premiers, et de « cours » d'apprentissage, non seulement dans les grands centres, mais encore dans les communes.

Il définit également les « attributions » des ministères compétents en matière d'enseignement professionnel et prévoit la constitution d'une « commission arbitrale » interministérielle qui sera chargée de régler les différends pouvant surgir. Enfin, il établit les obligations des patrons et des ouvriers, ainsi qu'un aperçu des dépenses.

Après avoir rendu hommage à la pléiade des hommes courageux qui ont contribué à mettre en lumière la nécessité de réorganiser l'enseignement technique et professionnel, M. Dron a recherché où en est la question, au point de vue « législatif ».

« Je ne le sais, dit-il, qu'officieusement, mais on m'a affirmé que le commission du commerce et de l'industrie était disposée à mettre sur pied, le plus tôt possible, un rapport documenté. Ensuite, elle présentera un projet qui sera soumis au vote du Parlement.

« Il n'y a pas de temps à perdre, car, déjà, des peuples voisins ont donné l'exemple. Ce sera rendre un grand service au pays que de voter la réorganisation d'un enseignement qui assurera le relèvement de sa situation économique. »

M. Dron a été l'objet d'une chaleureuse ovation, et M. Dubief, se faisant l'interprète de l'assemblée, l'a remercié en termes cordiaux.

Les Étudiants français

ET L'ALSACE-LORRAINE

L'agence Havas communique la note suivante :

« Un journal du matin a publié une dépêche de son correspondant à Marseille, suivant laquelle, au cours d'une manifestation d'étudiants, on aurait brûlé en effigie l'empereur d'Allemagne.

« Il résulte du rapport du préfet qu'aucun incident de ce genre ne s'est produit. »

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le Circuit Européen

La 5e étape :

BRUXELLES-ROUBAIX

a lieu aujourd'hui

C'est ce matin qu'a lieu à Roubaix l'arrivée des aviateurs du Circuit Européen. Le classement général à Bruxelles était hier après-midi le suivant

1. Beaumont, en 45 heures 9 minutes.
2. Garrot, en 47 heures 56 minutes.
3. Vidart, en 60 heures 50 minutes.
4. Védrines, en 65 heures 8 minutes.
5. Gibert, en 68 heures.
6. Renaux, en 69 heures 14 minutes.
7. Kimmerling, en 72 heures 59 minutes.
8. Duval, en 74 heures 44 minutes.

L'arrivée à Roubaix

Le départ de Bruxelles a lieu à 10 h. du matin

Malgré le désir exprimé par le Roi des Belges, de voir partir les aviateurs à 2 heures, en raison de l'inclémence de la température et après avis des aviateurs, il a été décidé que le départ de Berckem-Bruxelles, pour Roubaix, serait irrévocablement donné aujourd'hui 28 juin, à « dix heures du matin ».

Les premiers aviateurs arriveront à Roubaix, ue peu avant onze heures du matin.

Des ordres ont été donnée pour que la cavalerie, l'infanterie et les gendarmes à cheval occupent les positions qui leur ont été assignées, à partir de neuf heures du matin.

Védrines à Roubaix

Notre interview

Védrines, 16 vainqueur de Paris-Madrid, quatrième du classement général actuel, est venu, en auto, mardi à quatre heures de l'après-midi, reconnaître le champ d'aviation de Roubaix.

L'aviateur, répondant à notre collaborateur qui lui souhaitait bonne chance pour aujourd'hui, dit : « Merci bien ; il sous en faut, en effet, de la chance. Ces jours derniers, « j'ai passé par une belle porte « ; pensez donc, à 800 mètres, un cylindre de mon moteur qui se « débine », juste le temps de pencher la tête de côté, pour voir le morceau de métal, ici en bolide, fendre l'espace et aller crever une toile.

« J'ai vécu là quelques minutes terribles, mon patin étant laissé par avance, j'avais le certitude qu'en raison de la vitesse de la chute de mon appareil, j'allais être écrasé sur le sol comme une vulgaire galette d'un sou. Fort heureusement, l'aventure s'est terminée par des contusions sans importance et un violent saignement de nez, un point, c'est tout.

— Ce sont les risques du métier, disonnous.

— C'est entendu, poursuit Védrines, mais laissez-moi terminer le circuit et vous allez voir comment quelqu'un s'y prend pour aller se reposer à la campagne.

En prononçant ces dernières paroles, Védrines monte dans l'auto, se met au volant et part à toute vitesse vers Tournai, où il doit prendre le train de 5 heures 17 à destination de Bruxelles. Il était 4 heures 12.

Un officier aviateur arrive à Roubaix

Le lieutenant Clévenard, dont nous avons déjà, et cela à plusieurs reprises, relaté les audacieux exploits, est arrivé à l'aérodrome de l'Avenue des Villas, mardi à 5 heures 20 du soir, sur monoplan Blériot, ayant couvert en vingt minutes, la distance qui sépare le champ d'aviation de la Bretyelle, de Roubaix.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Bacs et passages d'eau. — Le Préfet du Nord donne avis qu'il sera procédé la mercredi 26 juillet 1911, à 3 heures, dans l'une des salles de la Préfecture, à l'adjudication des droits à percevoir aux passages d'eau de Deûlémont, Warneton-Bas et Bombecque établis sur la rivière de la Lys dans l'arrondissement de Lille.

Les cahiers des charges sont déposés à la Préfecture (division des Travaux publics) où les amateurs pourront se prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Le Président de la République

A ROUBAIX

Lors de sa visite à l'Exposition de Roubaix, en juillet prochain, le président de la République sera salué au nom du roi des Belges par le baron de Ruzette, gouverneur de la Flandre occidentale.

TROIS BIPLANS MILITAIRES

manœuvrent dans le Nord

BRUSQUE ATTERRISSAGE DU LIEUTENANT BLARD, A LAMBRES

Mardi matin, vers 4 heures, le lieutenant-aviateur Blard a quitté l'aérodrome de Le Bruyelle sur son Farman, pour effectuer une reconnaissance vers Valenciennes.

Peu d'instants après son départ il a, par suite d'une panne de moteur, atterri brusquement sur le chemin de grande communication de Douai à Bapaume, auprès de l'estaminet « A l'Alouette », au territoire de Lambres, brisant son train d'atterrissage.

L'appareil a été alors démonté et reconduit aux hangars militaires de La Bruyelle.

Le lieutenant Blard va regagner Châlons par voie ferrée.

Le capitaine Eléré, avec le lieutenant Marzac comme observateur, et le lieutenant Cheuliu avec le lieutenant Leclerc comme observateur, ont, sur leurs biplans, opéré des reconnaissances dans la direction Lens-Arras.

Les monuments Ferber et Coquelin

A BOULOGNE

Les ouvriers du service municipal ont achevé les fondations des Ferber et Coquelin frères.

Pour le premier comme pour le second, ces fondations consistent en une résistante selle de béton armé de 2 m. 50 sur 2 m. 50 et 0 m. 60 de hauteur.

On sait que le monument Ferber sera inauguré le 9 juillet prochain, et celui des frères Coquelin le 16 du même mois.

ÉCRASÉS

SUR LA LIGNE DES HOUILLERES A ISBERGUES

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 4 heures du matin, on a trouvé sur la voie de gauche de la ligne des Houillères d'Arras, à Hazebrouck, sur le territoire d'Isbergues, au kilomètre 250,400, le cadavre de M. Henri Taffin, 49 ans, sous-chef cantonnier, demeurant au hameau de Houlleron, à Aire-sur-la-Lys. D'après la position du cadavre, M. Taffin a été écrasé, dans la nuit, par un train allant d'Arras à Hazebrouck.

SUR LA ROUTE DE SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

On a trouvé, *mardi matin*, sur la route de Saint-Nicolas-les-Arras, le cadavre de M. V. Gaffé, livreur, au service de M. Brasier, marchand de charbon. La main tenait encore sa corne toute tordue.

On croit que le malheureux aura glissé de son siège et sera tombé sous le chariot qu'il conduisait. Le corps a été transporté à Arras.

Enfant mortellement blessé d'une balle de carabine à Sainte-Catherine-lez-Arras.

M. Arcelin était allé à Sainte-Catherine tirer à la carabine. Il avait emmené son jeune fils, âgé de six ans.

Après quelque temps, M. Arcelin déposa sa carabine sur une chaise et s'en alla avec ses camarades. Survinrent le jeune Arcelin et un autre petit, le jeune Théry. Le jeune Arcelin dit à son compagnon : « Tiens, si ou laissait comme papa ! ». Le petit Théry s'empara aussitôt de la carabine, mit en joue et pressa le gâchette. Le coup partit et alla atteindre dans le ventre le jeune Arcelin, qui s'affaisse.

Au bruit de la détonation, les voisins accoururent. Le pauvre petit fut, sur-le-champ, transporté à l'hôpital d'Arras, où son état a été jugé désespéré. La douleur des parents est indicible.

Un vieillard empaqueté dans un champ

A MONT-A-LEUX

Charles Dejans, 63 ans, marchand de chiffons, vivant le plus souvent de mendicité, avait quitté, samedi matin, son habitation, 161, rue de Roubaix, hameau du Haut-Jardin, à Mouscron, pour se rendre à Mouveaux, où demeure une de ses filles. La journée de dimanche se passa sans qu'on eût de ses nouvelles.

Feuilleton du 28 juin N° 184

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

— Cela prouve que vous avez le cœur bien placé, père Simili. Jusqu'à nouvel ordre, du reste, vous demeurez ici, très dévoué à M. Gaubert.

A ce nouveau, monsieur Bernard !

— A votre patron, d'abord !

— N'empêche que c'est à vous surtout que je voudrais être utile !

— J'estime que vous me serviriez mieux en vous en tenant à ce qui m'intéresse pour le moins où j'ai eu le bonheur de vous faire [illegible]

— Compris ! Et le père Simili encore plus [illegible]

— Ce faisant bien évidemment que Bernard ne voulait tenir au que pour le rem[illegible]

— Et maintenant, père Simili, veuillez prendre à mon intérêt que l'on me mène [illegible] ?

— Pour votre logement, monsieur Bernard ?

— Oui, sur la table de mon bureau, où j'ai mis de de billets à ordre.

Il s'était guère que des bâtons de services à rédiger, des notes à préparer pour M. Gaubert. Et à mesure qu'une enveloppe était faite, il la plaçait debout, bien en vue, tout en observant le père Simili, qui venait sans cesse rôder autour de lui. Il lui fut aisé de s'apercevoir ainsi que le brave homme, quand il passait derrière lui, se haussait pour regarder par-dessus sa tête. Il surveillait évidemment ce que Bernard écrivait.

Or, il y avait une glace située à peu près en face de sa table. Sans prétexte de se reprocher d'une bibliothèque tournante, Bernard déplaça légèrement sa table, de telle façon que la visage du vieux graveur se reflétât dans la glace. Bernard écrivit alors ces quelques lignes :

« Monsieur le Préfet de Police,

« Ne recevant aucun réponse aux diverses lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser, je viens vous demander, Monsieur le Préfet, de vouloir bien m'accorder, le plus tôt possible, une audience.

« Il s'agit d'une chose extrêmement grave. J'espère que vous voudrez bien accéder à mon désir.

« Veuillez agréer, *Monsieur le Préfet*, l'expression de ma considération la plus respectueuse.

Bernard BRIU. »

Puis il écrivit l'adresse, en lettres très grosses, que le père Simili pouvait distinguer à distance, sans même se pencher... Assoupi, les yeux du bonhomme semblaient s'agrandir, sa bouche souriait. Mais Bernard s'étant brusquement retourné, le père Simili reprenait son attitude la plus naïve.

A ce moment, l'huis de M. Gaubert entrait dans la cour.

— Diro ! Et le père Simili ; je vais me faire encore attraper, moi !.. Je devrais être à ma porte...

— Je vais la recevoir, M. Bernard. Et vous, faites-moi disparaître toutes ces lettres, pour les jeter à la boîte avec le reste du courrier.

Bernard n'avait pas achevé ces mots que la large main du père Simili s'emparait des lettres, les faisait disparaître dans sa poche, tandis que son traître trahissaient tout son contentement... Bernard ne doutait plus... Si d'en cours de vert, quand la sonnette du téléphone retentit.

— Ah oui !.. fit-il, avec une franche mauvaise humeur cette fois ton ne va pas encore me faire perdre quelques minutes. A moins que ?.. murmura-t-il avec un sourire.

Il décrochait le récepteur, écoutait...

Immédiatement, son visage se plissait, et il criait :

— Vous êtes assommant, mon cher ?.. Vous ne pouvez même pas me laisser tranquille le dimanche !... J'ai déjà consacré toute la journée à mes affaires industrielles... Et tout encore que je m'occupe de votre syndicat ?

Mais en dit lui répondre par des arguments pressants, peut-être inquiétants ; car il dit :

— Evidemment... évidemment... Il faudrait que nous nous concertions. C'est un coup manqué... Est-ce dans la « Liberté » aussi ?

On dut lui confirmer que c'était aussi dans la « Liberté ».

— Fichtre !... La même note dans la « Liberté », la « Temps », les « Débats » !... Vous avez raison, mon ami : il faut prendre une décision... Tout de suite... Télégraphiez dès ce soir : que nos ordres soient chez tous nos agents, à la première heure demain, surtout à Londres, où l'on fait autant d'affaires avant bourse qu'après... Je serai dans mon auto et je vous rejoins !

Il lâchait le téléphone, sortait fébrilement du cabinet... Mais, sur le palier, il regardait sa montre, semblait calculer... Puis, revenant au téléphone, il tournait furieusement la manivelle :

— Mademoiselle... mademoiselle... le 104-65, s'il vous plaît... Le 104-65... Dépêchez-vous !...

Il s'impatientait déjà...

— Vous ne devez pas être dérangée, pourtant, aujourd'hui dimanche !... Le 104-65 !... Le concert de la Sauterelle... N'allez pas me faire d'erreur... Je n'ai pas une minute à perdre !

Cependant, on lui en faisait perdre : car, malgré ses appels réitérés, malgré les appels que lui-même pouvait entendre, on ne répondait pas, du concert de la Sauterelle.

Il grommelait entre ses dents :

— Parbleu !... Ils doivent tous être sur le plateau !... Je ferai mieux d'écrire...

Et sans s'asseoir, il griffonna un mot, tout en criant :

— Allons... vite, rapidement !... Gourdiez-vous un peu, voyons, père Simili !... Prenez-moi cette lettre... Sautez dans vos sabots... Non ! Guiguit envoyez une lettre à... c'est-à-dire si : prenez-en une... rien que pour vous faire conduire au Métro... et par le Métro, vous arriverez tout de suite au concert de la Sauterelle, boulevard Rochechouart... Vous savez où c'est ?

— Ce trouvera vite, au tout cas, patron.

— Et vous remettrez cette lettre... en mains propres, si vous pouvez... En tout cas, vous direz vous assurer qu'elle a bien été remise à madame Ida de Montfleury... Allons, ouste !

Puis il s'éloignait, avec une telle hâte, qu'il ne voyait même pas le visage de Bernard, qu'une grande pâleur avait envahi aussitôt.

Quel !... cette Ida de Montfleury... sa sœur... dont l'existence venait de lui être révélée ce matin... M. Philippe Gaubert était en relations avec elle ?... C'est elle qu'il se rallait rejoindre sans contrôlemple, puisque'il lui écrivait... pour s'assurer, évidemment ?... Il ne put s'empêcher de jeter les yeux sur l'enveloppe, que le père Simili avait encore à la main, et lut :

« Urgent,

Madame Ida de Montfleury,

« pour remettre à Mademoiselle Rosita ! »

Les traits de Bernard se contractèrent. Ce n'était pas avec Ida de Montfleury elle-même que Philippe Gaubert se trouvait en relations si intimes, mais avec quelqu'une de ses pensionnaires, Mademoiselle Rosita...

Cette similitude de nom avait la non si chéri jadis ne soulevait pourtant encore en lui aucun doute. Il était trop à son indignation, à sa douleur du rôle d'entremetteuse que devait encore jouer sa sœur, même dans sa situation de directrice de café-concert ! Et il tombe, un peu affolé, devant la table, tandis que le père Simili s'éloignait en murmurant :

— Grouillons-nous !... grouillons-nous, puisque le patron paie des voitures et le Métro ! C'est malheureux qu'il n'y ait pas encore de balions dirigeables ; on arriverait plus vite auprès de la petite dame !

Bernard demeura un instant accablé, les yeux fixes, aérocement malheureux... Mais il se rappelait soudain le piège qu'il avait tendu au père Simili... sa lettre au préfet de police... Il se dressait d'un bond, courait à la lenêtre du cabinet, voyait sortir le père Simili par la grille. Le brave homme devait croire que Bernard n'était plus bouger ici jusqu'à son retour.

Bernard eut vite passé une inspection des principales portes : tout était bien fermé.

Quand il arriva à la rue, la père Simili n'était qu'à une trentaine de mètres, en train de s'installer dans un fiacre. Il ne lui échapperait plus.

La foule était assez dense, sur les quais de Métro, rien ne lui fut plus aisé que de monter, sans être aperçu du père Simili, dans la même train que lui. Et quand le brave homme, à sa sortie de la station, se dirigea vers la Sauterelle, Bernard n'eut qu'à demeurer sur les dernières marches de l'escalier du Métro, en mettant sa tête au ras de terre, pour surveiller les abords du concert.

(*A suivre*).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITE ET SA FRAICHEUR
95, rue Nationale, Lille